



N° 275 JUILLET 2024

SOMMAIRE

P. 2	ÉLECTIONS INTERNES
P. 3	CARRIÈRES
P. 4	EXPRESSIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Choc des savoirs : c'est toujours NON !

Des mobilisations unitaires avec les parents d'élèves de la FCPE contre les mesures « Choc des savoirs » (grèves, réunions, « collèges morts », etc.) se sont organisées tout au long de l'année scolaire et poursuivies ces dernières semaines par des initiatives en conseil d'administration.

Les élus SNES-FSU au CA se sont mobilisés, y compris en provoquant des conseils d'administration extraordinaires, pour demander à faire respecter les prérogatives de cette instance qui doit fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements dans les domaines définis à l'article R. 421-2 et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement... Dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, il s'agit donc bien de délibérer sur des principes de préparation de rentrée, pour neutraliser la mise en œuvre des groupes de niveau en mathématiques et français (groupes hétérogènes, sans brassage sur l'année et si possible sans alignement).

En suivant les modalités proposées par le SNES-FSU, vous avez réussi le plus souvent à convaincre les membres des CA de renoncer au tri des élèves, tout en restant dans le cadre strictement réglementaire.

Des cheffes d'établissement tentent malgré tout de passer en force en refusant d'appliquer ces principes, quand d'autres se réfugient derrière les consignes du rectorat.

Selon les réalités de la rentrée dans ces collèges, le SNES-FSU engagera les recours nécessaires pour faire respecter les délibérations. Il tiendra par ailleurs informée la profession des référés qu'il dépose devant le Conseil d'État pour faire annuler l'arrêté de mars 2024 et la note de service qui l'accompagne.

Nous ne trierons pas nos élèves !



Édito

SAUVONS NOTRE ÉCOLE !



Au moment de la rédaction de ce Nice SNES, ce sont les aléas du calendrier, nous sommes à la veille du premier tour des élections législatives et donc à l'heure de tous les possibles et même du pire.

La France traverse une crise politique inédite depuis qu'Emmanuel Macron a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale au soir des résultats des élections européennes. Ces dernières ont confirmé l'enracinement du Rassemblement national et plus généralement des idées d'extrême droite. Avec parfois près de 40 % des suffrages exprimés, les votes pour l'extrême droite recourent plusieurs réalités : vote d'adhésion, de protestation... À Nice, dans ce contexte, nous n'avons eu aucune surprise à voir Éric Ciotti et ses proches sortir du bois !

La responsabilité d'Emmanuel Macron est immense dans l'affaiblissement de la République par sa pratique du pouvoir anti-démocratique. Ces élections révèlent surtout un véritable désespoir social né des politiques néolibérales qui ont creusé les inégalités économiques et sociales et de l'incapacité pour les partis de gauche à s'unir pour construire ensemble une véritable alternative. Le 8 juillet, le Rassemblement national pourrait avoir une majorité absolue à l'Assemblée, diriger les ministères, dont celui de l'Éducation nationale. Le Rassemblement national est l'ennemi de l'École et de la démocratie. Si le RN arrivait au pouvoir, nos élèves sans papier, de nationalité étrangère et leurs familles seraient particulièrement ciblés par les mesures discriminatoires. À l'obsession sécuritaire et xénophobe, s'ajoutent l'obsession de la mise au pas des personnels et celle d'une sélection et d'un contrôle de la jeunesse. L'École du RN est celle du tri social, une École qui exalte un passé mythifié pour mieux conforter l'ordre social.

Dans ce chaos, le programme de Renaissance continue à s'inscrire dans la droite ligne de la politique menée ces dernières années, sans aucune remise en cause des réformes mortifères et en refusant de remettre à l'ordre du jour la question des salaires.

De nombreuses voix se sont élevées pour exiger l'union des partis de gauche, ces derniers ont semblé entendre cet appel à l'union et ont jeté les bases d'un Nouveau Front Populaire, fondé sur un programme commun. C'est donc, dans ce contexte inédit, que le SNES-FSU, tout en affirmant son indépendance, a appelé à voter pour le Nouveau Front Populaire lors du premier tour des élections du 30 juin.

Quel que soit le résultat des élections, chère.s collègue.s, il n'y aura pas de trêve pour les luttes !

Fabienne Langoureau,
secrétaire générale du SNES-FSU Académie de Nice.
Nice, le 1er juillet 2024.

**11 titulaires, 10 suppléants
élus par les syndiqués en
juin 2024**

Titulaires

Unité&Action (11) : Dominique Queyroulet, Maryvonne Guignonnet, Bruno Combette, Geneviève Clerc, Julien St Roman, Benoît Casals, Marie-Anne Hory, Abdellah El Ouarraq, Terry Icart, Emanuel Haumant, Coline Rozerot,

Émancipation (1) : Quentin Dauphiné.

Suppléants

Unité&Action (10) : Thierry Thomas, Ariane Leroy, Laurent Liens, Saïda Guenfouf, Richard Ghis, Benjamin Delom, Nicole Giacomuzzo, Bruno Deroch, Raphaël Darmon, Maguy Fache.

Émancipation (1) : Julien Kerenflec'h.

VAR		
Année	2021	2024
Votants	379	362
Blancs/nuls	56	20
Exprimés	323	342
U&A	277	312
	85,76%	91,23%
Emanc.	46	30
	14,24%	8,77%



ALPES-MARITIMES		
Année	2021	2024
Votants	593	476
Blancs/nuls	86	15
Exprimés	507	461
U&A	419	371
	82,64%	80,48%
EE.	88	90
	17,36%	19,52%

**7 titulaires, 7 suppléants
élus par les syndiqués en
juin 2024**

Titulaires

Unité&Action (6) : Jean-Paul Clot, Vassilia Margaria-Pena, Didier Giauffer, Julie Fenouille, Baptiste Rosso, Nelly Ugolini.

École Émancipée (1) : Rozenn Cros.

Suppléants

Unité&Action (6) : Didier Gode, Malou Macciotta, Alain Tiberti, Christophe Chorda, Serge Muller, Delphine Baranger.

École Émancipée (1) : Philippe Gandin.

ÉLECTIONS INTERNES

UN MOMENT INTENSE ET IMPORTANT MAIS FRAGILE.

Par
Didier
Giauffer



Les élections renouvelant les membres des instances dirigeantes du SNES-FSU ont eu lieu durant le mois de mai de cette année.

Ainsi, si les rapports d'activité et financier ont été approuvés au congrès académique, le renouvellement des instances du syndicat (CAN, représentants des catégories, CAA, BD) s'est effectué dans chaque établissement scolaire.

Contrairement aux dernières élections qui avaient eu lieu sous forme électronique, le retour au format plus traditionnel du vote à l'urne a montré de nouveau les difficultés de mobilisation des collègues. Outre la complexité de mise en place pour certains, la proximité avec les collègues n'a pas été suffisante pour atteindre le taux de mobilisation

du précédent scrutin : en effet, si nous avions atteint près de 50% de votants en 2021, la participation est en baisse avec 41% de votants même si elle reste supérieure à 2018. Plus inquiétant est le nombre d'établissements où le vote n'a pas été organisé, (près de un sur deux).

Les résultats confortent les directions au niveau national et académique avec une légère baisse de la tendance Ecole Émancipée, mais sans changer les rapports de force dans les deux départements.

Ces élections ont donc maintenu la tendance Unité et Action à la direction de notre SNES-FSU.

Nous félicitons tous les élus et remercions les adhérents qui ont fait vivre la démocratie syndicale !

Résultats à la CAA

Année	Votants	B + N	Exprimés	U&A		EE		Emanc.	
2018	709	33	676	566	83,73%	110	16,27%		
2021	976	147	829	703	84,80%	126	15,20%		
2024	838	31	807	698	86,49%	109	13,51%		

Secrétariat académique

**Élu par le Conseil Syndical Académique
du 21 juin 2024**

Secrétaire générale :

Fabienne Langoureau.

Secrétaires généraux adjoints :

Serge Muller, Richard Ghis.

Trésorier :

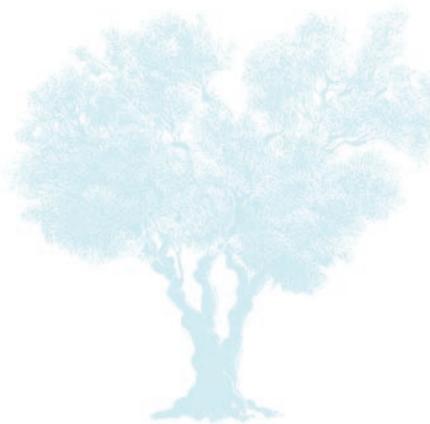
Bruno Deroch.

Secrétaires académiques :

Jean-Paul Clot, Dominique Queyroulet, Vassilia

Margaria-Pena, Coline Rozerot, Didier Giauffer,

Julie Fenouille, Terry Icart.



Commission Administrative Académique

34 titulaires, 34 suppléants élus par les syndiqués en juin 2024

Titulaires

Unité&Action (29) : Langoureau Fabienne, Muller Serge, Rozerot Coline, Ghis Richard, Margaria-Pena Vassilia, Clot Jean-Paul, Queyroulet Dominique, Guignonnet Maryvonne, Giauffer Didier, Fenouille Julie, Combette Bruno, Clerc Geneviève, Rosso Baptiste, Macciotta Malou, Deroch Bruno, Rongeard Alexandra, El Ouarraq Abdellah, Bagge Julie, Thomas Thierry, Hory Marie-Anne, Giovanazzi Fabrice, Ugolini Nelly, Liens Laurent, Monnet Anne, Prezioso Nicolas, Tiberti Alain, Muller Florence, Gode Didier, Chaumard Pascal.

École Émancipée (5) : Cros Rozenn, Gandin Philippe, Mendez Noémie, Levenes Jean-Luc, Dupre Jessica.

Suppléants

Unité&Action (29) : Icart Terry, Michelangeli Eric, Guenfouf Sarida, Lopez Laurent, Leroy Ariane, Delom Benjamin, Abric Berangère, Dubruel Denis, Galan Alain, Brunet Christelle, Baranger Delphine, Giacomuzzo Nicole, Ciaravino Claudia, Quenec'hdu Hervé, Ghis Nicole, Chorda Christophe, Falco Joséphine, Deroch Véronique, Del Campo Jérôme, Flin Fabienne, Verdier Virginie, Darmon Raphaël, Michelangeli Anne-Estelle, Vandamme Véronique, Rolando Pascal, Faivre Mélanie, Prezioso Bruno, Coatanea Christelle, Fache Maguy.

École Émancipée (5) : Frizat Jean-Emmanuel, Toquereau Mathilde, Cava Oriane, El Mahjoub Mounie, Arnoux Fabienne.

CLASSE EXCEPTIONNELLE : POUR TOUTES ET TOUS !

Par
Serge
Muller



Un peu d'histoire

Depuis 2017, cet ultime grade a permis à **près de 2 000 collègues** d'accéder à des meilleurs indices et, le cas échéant, de bénéficier d'une revalorisation de leur pension parfois très substantielle.

Néanmoins, depuis deux ans, le nombre de promotions avait drastiquement chuté. L'encombrement constaté dès le début pour le vivier 2 s'était accru et le vivier 1 se tarissait. En outre, il fallait dorénavant attendre que des collègues libèrent des places par départ à la retraite pour pouvoir nommer d'autres collègues.

Quoi de neuf ?

Cette année, les modalités d'accès à ce grade ont donc logiquement été revues. Certaines vont dans le sens de nos mandats :

- fin des viviers pour désengorger l'ancien vivier 2,
- fin du contingentement pour permettre un flux continu de promotions en fonction du nombre de promouvables,
- transformation de l'échelon spécial en échelon normal sans barrière d'accès. D'autres sont des témoins de l'opacité entretenue par notre employeur qui aimerait bien n'avoir aucun compte à rendre sur ses décisions de promotion. Ainsi, les avis des IPR et chefs d'établissements, qui sont décisifs, ne peuvent être contestés ! Le message est simple : « le mérite c'est pour quelques-uns, quant aux autres ... circulez il n'y a rien à voir ! »

Agir individuellement et collectivement

Mails, articles sur notre site, la section académique a informé les adhérents de ces changements et des étapes cruciales de la nouvelle procédure. Pour le SNES-FSU c'est clair : **la classe exc n'est pas un privilège qu'il faut accorder à certains, c'est le juste aboutissement d'une carrière pour toutes et tous !**

Les avis des deux évaluateurs ont été publiés le vendredi 14 juin sur iprof ... puis supprimés ce même jour pour finalement réapparaître le mardi 18 ! Sur cette opération de gestion comme sur d'autres, les services rectoraux ont du mal à respecter les règles ... qu'ils ont eux-mêmes fixées.

Dès à présent, même s'il n'existe pas de procédure officielle de recours, nous invitons tous les collègues promouvables à **formuler leurs remarques sur ces avis et leurs demandes de réévaluation** à la rectrice (la ministre pour les agrégés) ou aux évaluateurs. Nous tenons à la disposition des collègues adhérents un modèle de lettre à adapter selon les situations. C'est d'autant plus fondamental pour **ceux et celles qui sont bloqués au dernier échelon de la hors classe**. L'accès à la classe exc est alors la voie naturelle de poursuite de la carrière. C'est pourquoi la section académique du SNES-FSU est intervenue auprès du doyen des IPR pour que les avis maximaux (très favorable) soient prioritairement attribués à ces collègues.

Avec le SNES-FSU, prenons nos carrières en main et ne nous laissons pas confisquer la classe exceptionnelle !

Christophe Ricerchi nous a quittés il y a quelques semaines déjà

Membre de la commission académique du SNES, il était de ceux dont la parole est attendue parce que jugée importante, tant son analyse de la situation était lucide et surtout nous savions tous qu'il parlait au nom d'un collectif : les enseignants du lycée du Parc Impérial. Christophe avait ce talent pas si courant dans nos milieux de réussir à allier fidélité à ses valeurs faites d'humanisme et de combats contre les injustices, tout en restant chaleureux, bienveillant et se souciant sans cesse du bien-être de tous.

Ces qualités, il les a montrées dans les responsabilités qu'il a eues au SNES durant des années. Il a eu en charge un secteur si important pour un syndicat, celui des stagiaires. Accueillir les nouveaux jeunes collègues, répondre à leurs questions, les rassurer, il répondait toujours présent même en plein mois d'août alors que les autres militants étaient partis en vacances. Nombreux sont ceux qui lui doivent beaucoup. Christophe était aussi un commissaire paritaire du SNES, respecté par ses camarades et par les gestionnaires du rectorat. Nous avons formé lui et moi le binôme de commissaires paritaires du SNES en charge du mouvement d'histoire et de géographie. Enorme travail, travail souvent fastidieux mais aussi quelquefois enthousiasmant lorsque nous réussissions à améliorer la situation d'un ou plusieurs collègues, au nez et à la barbe de l'administration. Christophe a aussi représenté le SNES à la commission de réforme. Il y a aidé les collègues que la vie et la maladie n'avaient pas épargnés. Mais Christophe, c'était d'abord le représentant du SNES, et plus largement de tous les personnels, du lycée du Parc Impérial. Pendant plus de vingt ans, il a siégé au conseil d'administration du lycée. Toujours soucieux du bien-être de tous et de la bonne marche de l'établissement, il a été l'initiateur de bien des actions pour obtenir davantage de moyens, pour contrer une administration plus ou moins obtuse et inhumaine. Nombreux sont les collègues que Christophe a accompagnés dans le bureau du proviseur, voire au rectorat. Il le faisait au nom du SNES mais nous avions tous confiance en lui, syndiqués ou non, voire syndiqués dans un syndicat concurrent. Il n'a jamais caché ses convictions politiques, mais il avait le respect des opinions des autres, même s'il ne les partageait pas. C'est aussi pour cela que tous le respectaient et lui témoignaient de l'affection.

Christophe c'était aussi et surtout un enseignant. Un professeur d'histoire et de géographie apprécié et respecté par ses élèves pour lesquels il avait beaucoup de bienveillance. Déjà fatigué et marqué par la maladie, il avait tenu à porter la banderole du lycée lors des manifestations contre la réforme des retraites. Lors de ces mobilisations, comme tout au long de ta vie militante, tu nous as toujours montré que seuls les combats qu'on n'a pas menés sont des combats perdus, que seule l'action collective pouvait mener à la victoire.

Cher camarade, tu resteras à nos côtés pour les prochaines manifestations. Je reprends à mon compte deux vers du poète turc de l'espoir, de l'amour et de la liberté, Nazim Hikmet, je trouve qu'ils te correspondent bien :

« Vivre comme un arbre seul et libre, vivre en frères comme les arbres d'une forêt ».

Jean-Paul Clot.

EXPRESSION DES ÉTABLISSEMENTS

LES COLLÈGUES ONT LA PAROLE

LA CERTIFICATION PRIVÉE EN LANGUE : UN AUTRE COUP PORTÉ À L'ÉDUCATION NATIONALE

Cette année, les collègues d'Italien de l'Académie de Nice ont été convoqués à des stages -qu'ils n'avaient pas demandés- pour faire passer la certification en langue. Au fur et à mesure que la formation avançait, encadrée par les IPR et l'IG, les enseignants ont découvert qu'il s'agissait de travailler gratuitement pour organiser des tests conçus par un organisme privé avec lequel l'Education Nationale a établi un partenariat.

L'objectif annoncé était de mettre en place des épreuves nationales garantissant un niveau de certification objectif pour tous les élèves. Bien entendu, il s'agit d'un niveau purement linguistique, qui ne tient pas compte de l'aspect culturel.

Si, pour le moment, les élèves n'ont rien à payer, les tests et l'organisation, très complexes, sont à la charge du personnel enseignant et du personnel de direction de l'Education Nationale. Une tâche de plus, sans aucune compensation financière.

Les enseignants convoqués ont exprimé leur mécontentement : est-il normal que des fonctionnaires de l'Education Nationale se retrouvent à travailler pour un organisme privé ? Est-il normal qu'on demande aux personnels de direction, déjà très sollicités, de prêter des salles et d'encadrer des examens qui ne font pas partie des programmes établis ? Sans compter que cette pratique remet en cause l'expertise des enseignants en tant qu'évaluateurs. Aurait-on supprimé les épreuves de langues du Baccalauréat pour les remplacer par des certifications assurées par des organismes privés ?

L'Italien était, pour l'instant, la seule langue à ne pas avoir encore été soumise à cette logique marchande. Devant un tel constat, les collègues concernés se sont mobilisés et, si les écrits ont pu se tenir (surveillés par des personnels hors Education Nationale), les oraux n'ont pas eu lieu. Le Ministère, interpellé par le SNES-FSU, a confirmé que l'évaluation de ces certifications privées ne saurait être considérée comme une charge normale d'emploi et donc n'entre pas dans le champ de l'évaluation des élèves qui relève des obligations de service des enseignants prévues par le décret du 20 août 2014. De ce fait, elle ne pourrait donner lieu au retrait d'un trentième de salaire pour refus de participation. Ne nous laissons rien imposer ! Il en va de la qualité du service public d'Education.

Témoignage de Thomas Perrot, S1 :

Au collège Pierre Bonnard (Le Cannet 06), une dynamique positive a animé la vie de l'établissement ces dernières semaines. Les représentants des parents, des élèves et les collègues se sont retrouvés à plusieurs reprises et ont pu échanger leurs points de vue concernant « le choc des savoirs ». Même les habituels réfractaires aux discours syndicalistes ont été sensibles aux critiques portées sur les modalités de la mise en place de cette réforme. C'est bien le fait de se retrouver devant le fait accompli et la désorganisation qui s'accumule au sein du ministère depuis plusieurs années qui a jeté le discrédit sur toute forme de message descendant depuis Paris. Tout le monde a bien compris que le gouvernement courrait de manière aveugle après des statistiques PISA mises en place au sein de l'OCDE et que c'était un bon prétexte (sous couvert d'idées bienpensantes) pour démanteler l'école publique et rassurer les financiers de notre pays. Alors que nous n'avions toujours pas connaissance des textes officiels en février, le CA a rejeté à deux reprises la proposition de Dotation Globale Horaire et fait voter une motion. A l'approche de la rentrée, la majorité des membres du CA demande que se tienne une réunion extraordinaire pour pouvoir en poser les modalités puisque désormais nous sommes en possession des textes officiels. Devant le refus du chef d'établissement, nous avons dû solliciter l'aide du bureau du SNES. L'action a été payante et nous avons été entendus par les administrations. Nous avons pu faire porter le sujet à l'ordre du jour pour le CA. Même si nous n'avons pas obtenu satisfaction à toutes nos revendications, notamment concernant les demi-journées de coordination/formation inscrites à l'emploi du temps pour les professeurs de mathématiques et de lettres modernes, l'occasion nous aura permis de nous retrouver autour de valeurs plus cohérentes. Nous sommes tous profondément attachés au service public d'éducation.

Témoignage de Ariane Leroy, S1 :

Au collège Henri Bosco, La Valette : depuis l'annonce du projet de réforme « Le choc des savoirs », la mobilisation contre le tri des élèves est massive au sein de mon établissement ; toutefois, agir en conseil d'administration pour bloquer la mise en place des groupes de niveau n'a pas été aisé, et ce malgré l'utilisation des leviers réglementaires.

La répartition de la DGH de mon établissement n'a pas été soumise au vote en février, suite au veto de la cheffe d'établissement qui a persisté à repousser le vote en fin d'année. Le CA n'a donc servi qu'à nous informer sur la mise en place du « choc des savoirs ».

Le vote sur la répartition de la dotation horaire s'est donc imposé au mois de juin, mais entre-temps a été publié l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 rappelant que « le chef d'établissement arrête l'organisation des enseignements de français et de mathématiques ».

Ainsi, avant le conseil d'administration, je me suis adressée aux camarades du bureau départemental pour préparer la stratégie d'action au CA que je souhaitais présenter à mes collègues lors de l'HIS. J'ai rédigé un texte de délibération pour faire acter le principe d'obligation des classes et groupes hétérogènes en proposant un amendement. J'ai ensuite contacté les représentants des usagers élus (parents et élèves) par courriel et par téléphone pour les associer, puis organisé le jour du CA une rencontre avec eux pour m'assurer de leur accord afin d'obtenir la majorité des voix contre la répartition.

Lors du CA, comme j'étais mandatée par mes collègues, j'ai argumenté :

- contre les groupes de niveau du « Choc des savoirs »,
- contre le tri des élèves au sein de notre collège qui reviendrait à renoncer à tout ce que l'on porte en matière de société inclusive,
- contre la taylorisation du métier d'enseignant et la perte de notre liberté pédagogique.

Ensuite, j'ai proposé de soumettre au vote chacun des amendements ; or, malgré la lecture des textes réglementaires, la présidente de séance a refusé chacun d'entre eux contestant la souveraineté du CA, en s'appuyant sur l'article R421-20. Suite à une suspension de séance pour contacter le S2 j'ai ainsi fait noter au PV que c'était le CA (art. 421-20) qui adoptait le projet et que cela respectait la législation. Le CA s'est enfin prononcé révélant une majorité de voix contre la répartition.

Le délai extrêmement court avant notre convocation en CA ne nous permettant pas de provoquer la tenue d'un CA extraordinaire ayant pour but d'obtenir un ODJ sur le vote des groupes de niveau, ni de réussir à organiser une action commune avec les parents, certains élus enseignants, parents et élèves ont dans un premier temps décidé de ne pas siéger. Après un nouvel échange avec les camarades du bureau départemental pour décider d'une stratégie face à une cheffe bloquée sur ses positions, j'ai rencontré avec une autre élue la cheffe d'établissement pour présenter des modifications et j'ai contacté les élus parents pour les informer. La bataille a été à nouveau acharnée, le PV le révélera : si le CA n'a pu délibérer sur le principe d'obligation des groupes et classes hétérogènes, il a pu proposer des modifications et les obtenir, mais il lui a toujours été refusé de les acter par un vote.

Non au « choc des savoirs »

**NOUS NE TRIERONS PAS
NOS ELEVES !**

